

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 24 septembre 2020

Date de convocation et d'affichage : 18 septembre 2020

#### DL-20200924-004

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la république à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Florence SAUBATTE		X
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Annie GRIMAUD	X	
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Sébastien LAFORET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Laurent TRONCHE, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Daniel AVEDIGUIAN, 7 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET	X	
Marion MÉLIS, 8 <sup>e</sup> Adjoint		X	Alain ROUX	X	
Georges THOMAS	X		Patrick GUINET	X	
Annie CHATELARD	X		Marie Chantal JOLIVET		X
Jean-Michel LADOUCE	X		Patricia DRAI	X	
Corinne SAVIN	X		Sylvie VIRICEL	X	
Jean COMTET	X		Nathalie DESCOURS	X	
Hervé GINET	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MÉLIS	
Florence SAUBATTE	Tanguy NAZARET
Sonia FAVIÈRE	
Vanessa GERONUTTI	Pascal GIMENEZ
Marie Chantal JOLIVET	Patricia DRAI

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
	93 %	29	24	27



### PETITE ENFANCE

#### Modification du règlement de fonctionnement de la crèche familiale

Lydie DI RIENZO, adjointe au Maire chargée du sport, de la jeunesse et vie associative, rappelle à l'assemblée la délibération du 27 septembre 2019 approuvant le règlement de fonctionnement de la crèche familiale.

La crèche familiale est un établissement municipal qui accueille des enfants à partir de 10 semaines, jusqu'à 4 ans, au domicile des assistantes maternelles (asmats) employées par la municipalité et agréées par le conseil départemental.

Le projet de la crèche familiale a été retravaillé avec l'ancienne équipe municipale, pour répondre à plusieurs enjeux :

- Développer une offre d'accueil public, complémentaire à l'offre privée en répondant aux besoins non ou partiellement couverts du territoire tels que l'accueil périscolaire et extrascolaire, l'accueil sur des horaires spécifiques et atypiques, l'accès à la formation, le retour à l'emploi et l'insertion des familles, l'accueil d'enfants en situation de handicap (ESH).
- Permettre une meilleure lisibilité pour les familles de la spécificité de cet établissement d'accueil du jeune enfant.
- Anticiper la baisse du nombre d'assistantes maternelles en favorisant la formation et le recrutement de nouvelles professionnelles sur le territoire, en lien avec le relais assistantes maternelles.

Avec l'arrivée de la nouvelle municipalité (04/07/2020), le projet tel que décrit ci-dessus doit être revisité en concertation avec les intéressés (asmat, familles, nouveaux élus).

Seules les dispositions concernant le fichier Filoué (dispositif CAF) et la modification des plages horaires de garde sont proposées à la présente délibération. Les horaires de garde passeront de 7h00/19h00 à 6h00/20h00 afin de répondre à une demande d'horaires atypiques des familles.

Une évaluation de cette mesure sera effectuée en cours d'année afin de juger de la pertinence de cette adaptation.

Le projet de règlement de fonctionnement, annexe du contrat des assistantes maternelle (CT du 28 juillet 2020), a été modifié en conséquence.

Il convient pour le Maire d'inviter le conseil municipal à délibérer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVE le règlement de fonctionnement tel que présenté,

HABILITE le Maire à signer ce règlement.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 24 septembre 2020

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

